Image not found or type unknown

responsabilité/défaut de priorité à droite

Par **kg06**, le **19/09/2011** à **10:01**

Bonjour,

Dans le cadre d'une intersection sans marquage au sol et visibilité nulle, tant pour les conducteurs venant de droite que ceux s'apprêtant à tourner à droite (mur d'enceinte=2m de haut à l'angle de la rue), pourriez vous me dire comment définir où doit se placer le conducteur descendant afin que sa responsabilité/défaut de priorité à droite ne soit engagée s'il vous plait ?
Par avance, merci pour votre réponse.
Bien cordialement,

kg06

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés